

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUES INFRASTRUCTURES  
GROUPEMENT INFRASTRUCTURES  
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

## BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 03 MAI 2024

P.V. n° 123  
Dossier n° 4

### DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-27,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, relatif à la convention de répartition des charges de chauffage pour le site de Lagny-sur-Marne,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver la convention tripartite, de répartition des charges de chauffage, conclue entre la Ville de Lagny-sur-Marne, Trois Moulins Habitat et le SDIS 77 ;
- M'autoriser à signer les pièces s'y rapportant.

La Présidente du Conseil d'administration



**Isoline GARREAU**